Envoyé en préfecture le 06/02/2024
Reçu en préfecture le 06/02/2024
Publié le
ID : 069-246900740-20240130-CC_2024_003-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS MORNANTAIS
Le Clos Fournereau
CS 40107
69440 MORNANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° CC-2024-003

L'an deux mille vingt-quatre
Le trente janvier à dix-neuf heures
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.
Date de convocation : 24 janvier 2024

Nombre de membres :	
En exercice	37
Présents	31
Votes	35

PRESENTS :
Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Jean-Luc BONNAFOUS, Stéphanie NICOLAY, Denis LANCHON, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Véronique MERLE, Thierry BADEL, Christèle CROZIER, Hélène DESTANDAU, Cyprien POUZARGUE, Anne-Sophie DEVAUX, Bernard CHATAIN, Séverine SICHE-CHOL

ABSENTS / EXCUSES :
Raphaëlle GUERIAUD, Gérard MAGNET

PROCURATIONS :
Françoise TRIBOLLET donne procuration à Stéphanie NICOLAY
Anne RIBERON donne procuration à Caroline DOMPNIER DU CASTEL
Bruno FERRET donne procuration à Jean-Pierre CID
Marilyne SEON donne procuration à Olivier BIAGGI

SECRETAIRE DE SEANCE : Véronique MERLE

FINANCES

******

Création d'une Autorisation de Programme (AP) et de Crédit de Paiement (CP) pour la délocalisation de la crèche "A Petits Pas" à Orliénas

Rapporteur : Monsieur Fabien BREUZIN, Vice-Président délégué aux Finances, aux Moyens Généraux et à l'Economie

Vu les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales portant définition des autorisations d'engagement et des crédits de paiement,

Vu l'article L. 263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et mandatement avant le vote du budget,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 du 1er juin 2021,

Vu l'instruction M57,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction "Finances, Moyens Généraux et Développement Economique" en date du 9 janvier 2024,

Dans le cadre des travaux de la relocalisation de la crèche « A Petits Pas » à Orliénas, il est proposé de mettre en place une procédure d'Autorisation de Paiement et des Crédits de Paiement.

Envoyé en préfecture le 06/02/2024
Reçu en préfecture le 06/02/2024
Publié le
ID : 069-246900740-20240130-CC_2024_003-DE

La procédure des AP/CP permet une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle permet à la collectivité « de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice ».

L'Autorisation de Programme (AP) est un montant global voté dont la réalisation s'étalera sur plusieurs années qui « constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées » pour le financement d'un programme pluriannuel. Les Crédits de Paiement (CP) correspondent à ce que la collectivité décaisse (c'est-à-dire mandate ou dépense) année par année et constituent « la limite supérieure des dépenses » qui peuvent être mandatées dans l'année en cours. Les crédits de paiement s'étaleront sur la durée des travaux et pourront être révisés en fonction de l'exécution budgétaire.

Les dépenses d'équipement relatives à cette opération seront également financées par le FCTVA, des subventions de diverses partenaires, l'autofinancement, le recours à l'emprunt.

Les coûts et les financements prévus jusqu'en 2025 sont les suivants :

Opération 2206 Délocalisation crèche A Petits Pas à Orliénas

LIBELLE	Montant initial AP	*REALISE 2022 HORS AP*	*REALISE 2023 HORS AP*	*TOTAL REALISE TTC au 31/12/2023 hors AP*	*CP 2024*	*CP 2025*
COUT ESTIMATIF TTC :	1 570 000 €	*33 623,95 €*	*33 557,21 €*	*33 557,21 €*	*900 000 €*	*670 000 €*
MOE + travaux	1 570 000 €	*33 623,95 €*	*33 557,21 €*	*33 557,21 €*	*900 000 €*	*670 000 €*
FINANCEMENT :			*122 000 €*	*122 000 €*	*- €*	*555 000,00 €*
Département Pacte Rhône 2			*122 000 €*	*122 000 €*		*183 000,00 €*
CAF						*372 000,00 €*
DSL - demande en cours						

Ouï l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture le 16 FEV. 2024
Notifié ou publié le 16 FEV. 2024
Le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon,

APPROUVE le vote en Autorisation de Programme pour un montant global de l'AP à 1 570 000 €,

APPROUVE la répartition des Crédits de Paiement comme suit pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget :

CP 2024 : 900 000 €
CP 2025 : 670 000 €

DIT que les CP 2024 seront ouverts dès le 1er janvier 2024,

DIT que les CP 2025 seront ouverts dès le 1er janvier 2025 et que les CP non mandatés sur l'année 2024 pourront être réinscrits sur un autre exercice après une révision des crédits de paiement,

Envoyé en préfecture le 06/02/2024
Reçu en préfecture le 06/02/2024
Publié le
ID : 069-246900740-20240130-CC_2024_003-DE

184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication	**AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches utiles et signer tout document et acte nécessaires. Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme. PUBLIE LE 6 FEVRIER 2024 RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

Le Président,
Renaud PFEFFER

Communauté de communes du Pays Mornantais